



EPF BRETAGNE

Site SKOL AN AOD
sis 576 B Rue du Chanoine Rannou à
GUISSENY (29)
Opération : 17-29077-1

Etude historique, documentaire, de vulnérabilité et estimation des coûts de déconstruction (INFOS)

Rapport

Réf : CSSPLB223470 / RSSPLB14656-01

CHLA / JTR / ABS

31/01/2023



EPF BRETAGNE

Site SKOL AN AOD
sis 576 B Rue du Chanoine Rannou à
GUISSENY (29)
Opération : 17-29077-1

Etude historique, documentaire, de vulnérabilité et estimation des coûts de déconstruction
(INFOS)

Pour cette étude, le pilote est Jérôme TRZEPALKOWSKI.

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation/Supervision	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	14/12/2023	01	C.LABROUSSE		J. TRZEPALKOWSKI.		A.°BOUDIOS	
		02						

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CSSPLB223470 / RSSPLB14656-01
Numéro d'affaire :	A61969
Domaine technique :	SP01
Mots clé du thésaurus	ETUDE HISTORIQUE, DOCUMENTAIRE ET DE VULNERABILITE ET ESTIMATION DES COUTS DE DECONSTRUCTION

Agence Loire-Bretagne - Antenne de Quimper • 112 bd Créac'h Gwen - 29000 Quimper
Tél : 02.98.76.70.41 • Fax : 02.98.76.70.42 • burgeap.quimper@groupeginger.com

Prestation globale

INFOS

RESUME NON TECHNIQUE

Dans le cadre de l'acquisition d'un ancien établissement scolaire sur la commune de Guissény (29), l'EPF BRETAGNE a missionné GINGER BURGEAP d'une part, pour la réalisation d'une visite de site et d'une étude historique, documentaire et mémorielle dans le but d'estimer la qualité environnementale du milieu souterrain au droit du site et d'autre part, pour estimer les coûts de déconstruction des bâtiments.

Le projet est en cours de définition, mais s'orienterait soit vers une déconstruction des bâtiments pour une renaturation, soit vers un curage du bâtiment A pour un usage associatif accompagné d'espaces verts naturels.

Concernant les activités recensées sur le site et les risques potentiels de pollution des sols

Le site abrite actuellement 3 bâtiments abandonnés d'un ancien établissement scolaire :

- Bâtiment A : anciennes salles de travaux pratiques (atelier mécanique) et salles de classe ;
- Bâtiment B : ancien internat ;
- Bâtiment C : ancien réfectoire.

Selon les informations présentes dans l'étude de faisabilité de renaturation du 07/05/2021 réalisée par SARL YK CONSEIL pour le compte de la commune de Guissény, le site a accueilli entre 1937 et 2004 un établissement d'enseignement professionnel. Après la fermeture en 2004 de ce dernier, les bâtiments ont été achetés par M. HERNOT, promoteur immobilier dans le but d'y réaliser des logements collectifs. Les travaux ont par la suite commencé mais n'ont jamais abouti pour des raisons technico-économiques. Les bâtiments ont alors été abandonnés et ont subi ensuite de multiples dégradations.

D'après l'interprétation des photographies aériennes et des cartes postales présentes dans l'étude de faisabilité de renaturation, nous pouvons observer que l'extrémité Est du bâtiment B a été déconstruite entre 1993 et 2000 ; aucune trace de cette partie ne subsistant aujourd'hui. De plus, un bâtiment au droit de l'extrémité Est était présent jusque dans les années 1970. En l'absence d'informations, nous ne savons pas si les infrastructures ont été bien retirées. Des sondages visuels à la pelle mécanique permettraient de vérifier cela.

Le chauffage des bâtiments A et B était au fioul et le bâtiment C était au gaz. Les cuves aériennes d'une capacité d'environ 5 m³ ont été démantelées par l'actuel propriétaire il y a une dizaine d'années. A ce jour, seuls un berceau en béton et une pièce susceptible d'avoir accueillie une cuve aérienne sont visibles dans le bâtiment A. Notons qu'il y avait une seule chaufferie pour les bâtiments A et B et que la dalle béton de cette dernière présente des traces de souillures.

Des quartiers résidentiels ainsi qu'une école primaire ont été aménagés autour du site à partir des années 1990.

D'un point de vue administratif, aucune activité n'a jamais été soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), d'après une réponse par courriel le 06/01/2023 par M. LEFILLEUL (Préfecture du Finistère). Par ailleurs, le site n'est pas référencé dans les bases de données BASIAS / BASOL et SIS du Ministère en charge de l'Environnement.

Par ailleurs, d'éventuels remblais utilisés lors de la construction de bâtiments et l'aménagement des aires en enrobé extérieures sont susceptibles de constituer une source potentielle de pollution (origine et nature des remblais non renseignées) et/ou d'être non inertes (non-conformité à l'arrêté ISDI du 14 décembre 2014).

Les salles de travaux pratiques (ateliers mécaniques) sont situées au R+1 du bâtiment A donc ces dernières ne sont pas considérées comme des sources potentielles de pollution.

Au vu des risques potentiels de pollution, nous recommandons la réalisation d'investigations sur site (sondages pour prélever les sols et les gaz du sol et analyses en laboratoire), sous un délai de 3 à 4 mois et pour un budget d'environ **4-5 k€ HT**.

Concernant les estimations des coûts de déconstruction

Au vu de l'étude des documents disponibles et de la visite du site, et selon les hypothèses prises en compte, la démolition de l'ensemble des bâtiments (scénario 1) est estimée à **365 k€ HT**. Le curage du bâtiment A et la démolition des bâtiments B et C, constituant un scénario 2 est estimé à **328 k€ HT**.

Etant donné l'absence de diagnostic amiante complet avant démolition et la présence de matériaux potentiellement amiantés (colles, ardoises, enrobé, etc.), un aléa d'environ **660 k€ HT** doit être considéré concernant le retrait des matériaux dont environ **200 k€ HT d'aléa sur les enrobés**. Le cas échéant, le montant du scénario 1 avec cet aléa amiante serait d'environ **1 025 000 k€ HT** tandis que celui du scénario 2 serait d'environ **988 k€ HT**.

Dans ces conditions, GINGER BURGEAP recommande la réalisation de **diagnostics amiante, plomb, structure et parasitaire avant démolition sur les bâtiments et les aires en enrobé estimés entre 5 k€ HT et 10 k€ HT** (avec la réalisation de 50 à 70 prélèvements).

RESUME TECHNIQUE / CONCLUSION

Prestation globale :

INFOS

Données d'entrée

Donneur d'ordre	EPF BRETAGNE
Dénomination / Localisation du site / Superficie totale	SKOL AN AOD sis 576 B Rue du Chanoine Rannou à GUISSENY (29) - parcelles AC 721, 753, 756, 804, 805, 806, 807, 808, 809. Superficie totale : environ 9800 m ² Détail en Figures 1 et 2
Référence de l'opération	Opération 17-29077-11
Contexte de la mission	Acquisition par l'EPFB pour le compte de la collectivité.
Projet d'aménagement	Déconstruction de l'ensemble des bâtiments pour un projet de renaturation total ou conservation du bâtiment A avec un usage de locaux associatifs accompagnés d'espaces verts naturels.

Prestation élémentaire : Visite de site (A100)

Date de visite	14/12/2022
Usage actuel du site	Friche (bâtiments à l'abandon) Accès au R+2 du bâtiment A et à la partie Ouest du bâtiment B dangereux en raison d'un danger d'effondrement des planchers. Nous recommandons de clôturer les bâtiments voire de les condamner à l'aide de parpaings, à minima les fenêtres et portes au RDC.
Mesures d'urgence éventuelles	

.Prestation élémentaire : Etudes historique, documentaire et mémorielle (A110)

Activités et procédés	Le site abrite actuellement des bâtiments abandonnés d'un ancien établissement scolaire. Le bâtiment A est un ancien bâtiment d'enseignement (salles de classes et de travaux pratiques (ateliers mécaniques) au R+1), le bâtiment B un ancien internat et le bâtiment C un ancien réfectoire. Selon les informations présentes dans l'étude de faisabilité du 07/05/2021 réalisée par SARL YK CONSEIL pour le compte de la commune de Guissény, le site a accueilli entre 1937 et 2004, un établissement d'enseignement professionnel. Après la fermeture de ce dernier, les bâtiments ont été achetés par M. ^o HERNOT, promoteur immobilier dans le but d'y réaliser des logements collectifs.
-----------------------	--

	Les travaux ont par la suite commencé mais n'ont jamais abouti pour des raisons financières et technico-économiques. Les bâtiments ont alors été abandonnés et ont subi ensuite de multiples dégradations. D'après l'interprétation des photographies aériennes, nous pouvons observer que l'extrémité Est du bâtiment B a été déconstruite entre 1993 et 2000 ; aucune trace de cette partie ne subsistant aujourd'hui. De plus, un bâtiment au droit de l'extrémité Est était présent jusque dans les années 1970. En l'absence d'informations, nous ne savons pas si les infrastructures ont été bien retirées. Des sondages visuels à la pelle mécanique permettraient de vérifier cela. Le chauffage des bâtiments A et B était au fioul et le bâtiment C était au gaz. Les cuves aériennes d'une capacité d'environ 5 m³ ont été démantelées par l'actuel propriétaire il y a une dizaine d'années. A ce jour, seuls un berceau en béton et une pièce susceptible d'avoir accueillie une cuve aérienne sont visibles. Notons qu'il y avait une seule chaufferie pour les bâtiments A et B et que la dalle béton de cette dernière présente des traces de souillures. Des quartiers résidentiels ont été aménagés autour du site à partir des années 1990.
Produits utilisés et modalités de gestion	Fuel - stockage en cuves aériennes d'un volume d'environ 5 m ³
Incidents / Accidents répertoriés	Aucun incident/accident n'est recensé dans la base de données ARIA pour la commune de Guissény.
Données BASIAS / BASOL	Le site étudié n'est pas référencé dans la base de données BASIAS/ BASOL et SIS du Ministère de l'Environnement. Deux sites BASIAS sont référencés dans un rayon d'1 km autour du site étudié pour des activités de station-service et de garage, atelier mécanique. Au vu de leur localisation, ils sont susceptibles d'avoir pu engendrer un impact sur les milieux du site étudié. Aucun site n'est référencé dans les bases de données BASOL et SIS du Ministère en charge de l'Environnement pour la commune de Guissény.
Situation administrative	Le site étudié n'est pas inscrit au fichier des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) d'après la Préfecture du Finistère (réponse par courriel le 06/01/2023 par M.°LEFILLEUL). Anciennes chaufferies et cuves à fioul aériennes (capacité d'environ 5 m³)
Zones à risque de pollution	Eventuels remblais d'apport Salles de travaux pratiques (ateliers mécaniques) ne sont pas considérées comme sources potentielles de pollution étant donné qu'elles sont situées au R+1 du bâtiment A.
Prestation élémentaire : Etude de vulnérabilité (A120)	
Contexte environnemental	Géologie : D'après la carte géologique au 1/50 000^{ème} de PLOUGUERNEAU n°200 du BRGM, les formations susceptibles d'être rencontrées au droit du site sous

d'éventuels remblais sont des formations éoliennes littorales nommées Sables dunaires flandriens.

Détails en **Figure 5**

Hydrogéologie :

- une nappe superficielle.; Au regard de la localisation du site en bordure de l'Anse de Tresseny, cette nappe est en lien direct avec les eaux saumâtres venant de celle-ci. Bien que drainée par l'anse, avec un sens d'écoulement majoritairement dirigé vers le Nord, sa profondeur et son sens d'écoulement sont donc fortement susceptibles de varier en fonction des marées

Hydrologie (cf. détails en **Figure 1**) : présence de l'océan Atlantique au Nord du site et présence de deux cours d'eau dans un rayon d'1°km. Le premier (ruisseau *Le Quillimadec*, pérenne) se situe à 300 m au Nord-Est. Il s'écoule du Sud-Est vers le Nord-Ouest, en direction de l'Anse de Tresseny. Le second (ruisseau *L'Alanan* pérenne) est localisé à 890 m au Sud-Ouest. Au regard de leurs localisations, ils sont considérés comme faiblement vulnérables à une potentielle contamination des sols au droit du site.

Environs du site (cf. détails en **Figure 2**) : site localisé à la sortie du bourg de Guissény, composé majoritairement de quartiers résidentiels avec des logements individuels et des jardins privatifs ainsi que des espaces agricoles. A noter la présence à 60 m à l'Est d'une école primaire et de l'Anse de Tresseny au droit du site accompagné de plages. Les environs du site sont considérés comme sensibles à une éventuelle contamination venant du site étudié.

Ressources en eaux (cf. détails en **Figure 4**) : Aucun captage AEP présent dans un rayon d'1km selon l'ARS. Néanmoins, présence de captages exploités en amont et latéral hydrogéologique supposé dans un rayon d'1 km autour du site. Au vu de leur localisation, ils sont considérés comme faiblement vulnérables à une potentielle contamination venant du site.

Zones naturelles remarquables : Le site ne se trouve pas dans une zone protégée. En revanche, il se situe au droit d'une zone naturelle protégée Natura 2000 et ZNIEFF Continentale de Type 1 (*Anse de Guissény*).

Milieux	Vulnérabilité	Justification	Sensibilité	Justification
Sols	Modérée	Sols en partie non recouverts / Anciennes cuves à fioul aériennes comme unique source de pollution potentielle	Modérée à Forte	Usages futurs d'espaces verts naturels et si conservation du bâtiment A de locaux associatifs
Eaux souterraines superficielles	Modérée	Nappe superficielle en lien directe avec les eaux saumâtres de l'Anse de Tresseny avec un sens d'écoulement majoritairement dirigé vers le Nord	Faible à Modérée	Aucun usage recensé en aval hydraulique supposé (rayon d'1 km).
Eaux superficielles	Faible	Cours d'eau à 300 m en latéral hydrogéologique supposé	Forte	Usages halieutiques possibles
Zones sensibles	Forte	Zone Natura 2000 et ZNIEFF Continentale de Type 1 Anse de Guissény au droit du site (Nord)	Forte	Sensible par définition

Schéma conceptuel

Schéma conceptuel initial

Détail en **Figure 6**

Prestation élémentaire : Programme prévisionnel d'investigations (A130)

Programme d'investigations (A130)

Détail en **Figure 7**

Budget estimatif des études / délais

DIAG :**4-5 K€ HT** - délais 3 à 4 mois

Prestation additionnelle : Estimation des coûts de déconstruction

Données de diagnostic

Amiante : Absence de diagnostic transmis (plaques en fibrociment repérées sur la toiture du hangar attenant au bâtiment A)

Enrobés : Absence de diagnostic transmis

Etat parasitaire : Absence de diagnostic transmis

Plomb : Absence de diagnostic transmis

Structure : Absence de diagnostic transmis (mitoyenneté entre les bâtiments A et B)

Estimation des coûts de déconstruction

Déconstruction de l'ensemble des bâtiments (scénario 1) : **365 K€ HT**

Curage du bâtiment A et démolition des bâtiments B et C (scénario 2) : **328 K€ HT**

Aléa amiante : **660 K€ HT**

Aléas

Diagnostics amiante parasites et plomb avant démolition : **5-10 K€ HT**

Diagnostics structure si curage du bâtiment A retenu : **3 K€ HT**

Recommandations et budgets

Maîtrise d'œuvre **8 K€ HT**

FIGURES



Figure 1 : Localisation du site	9
Figure 2 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 300 m	10
Figure 3 : Localisation du site (avec mention des sites BASOL/BASIAS)	11
Figure 4 : Contexte environnemental (avec localisation des cibles potentielles) dans un rayon d'1 km	12
Figure 5 : Contexte géologique (source BRGM)	13
Figure 6 : Schéma conceptuel initial.....	14
Figure 7 : Programme prévisionnel d'investigations et localisation des installations potentiellement polluantes (2 pages)	16

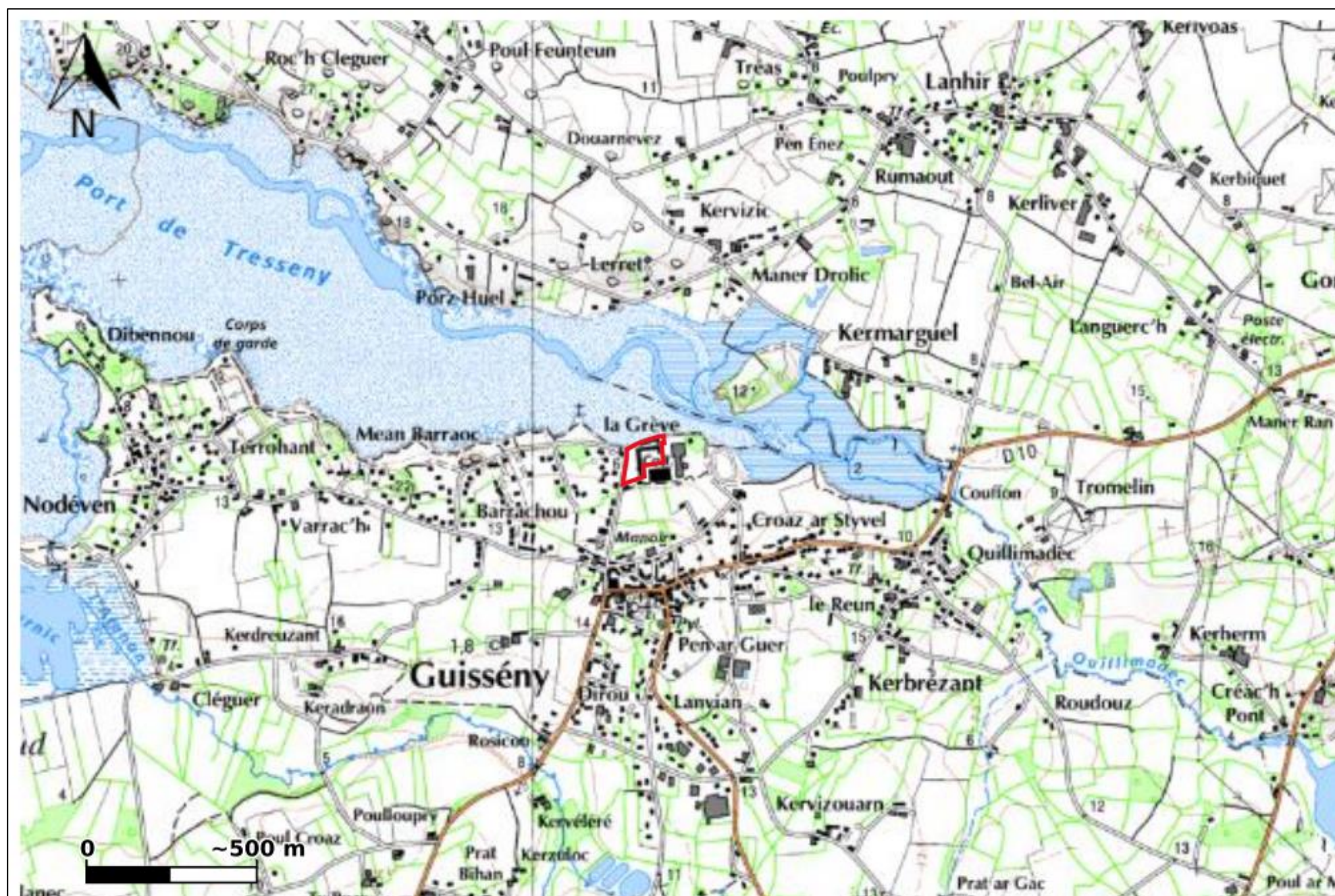
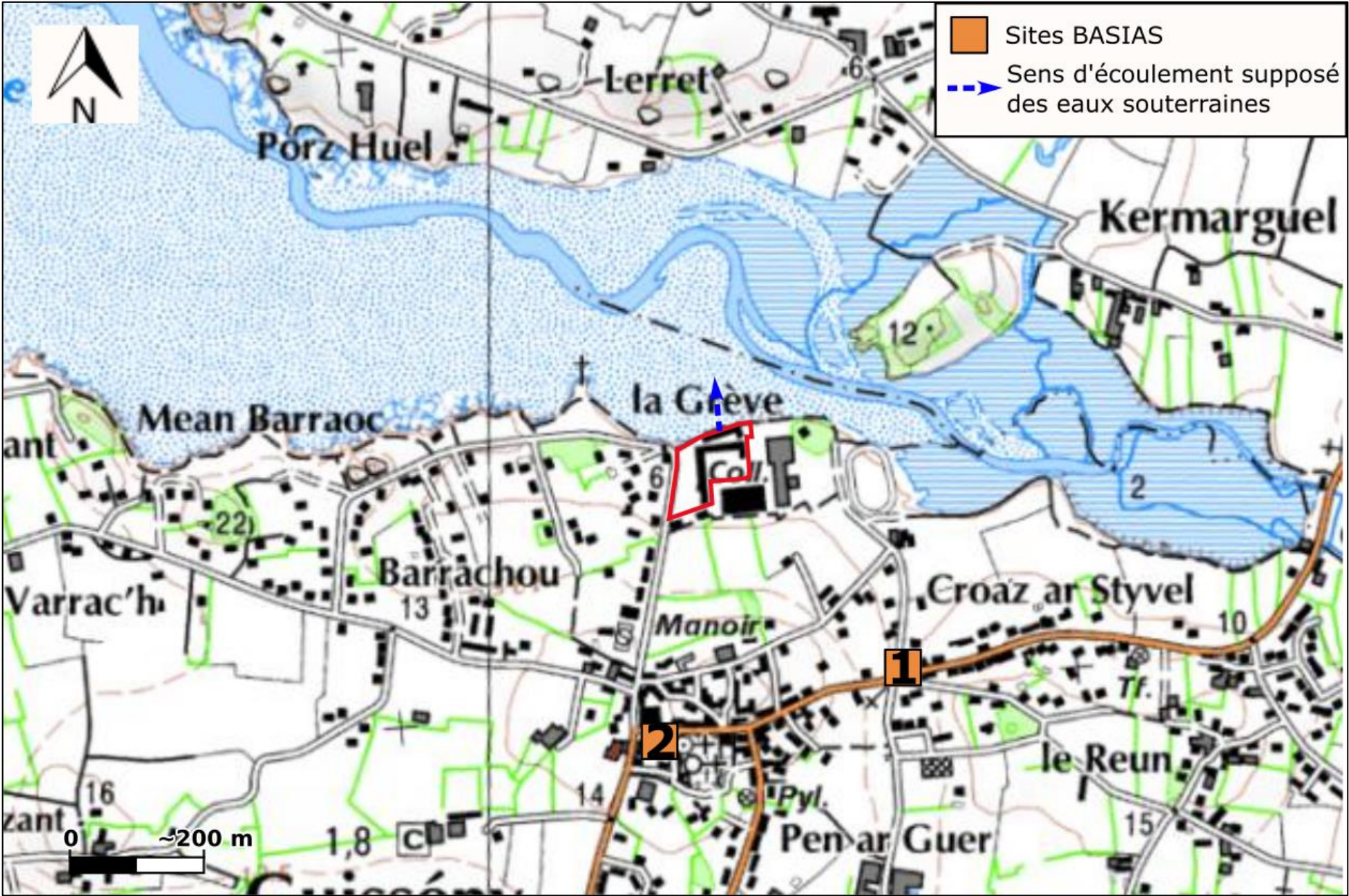


Figure 1 : Localisation du site



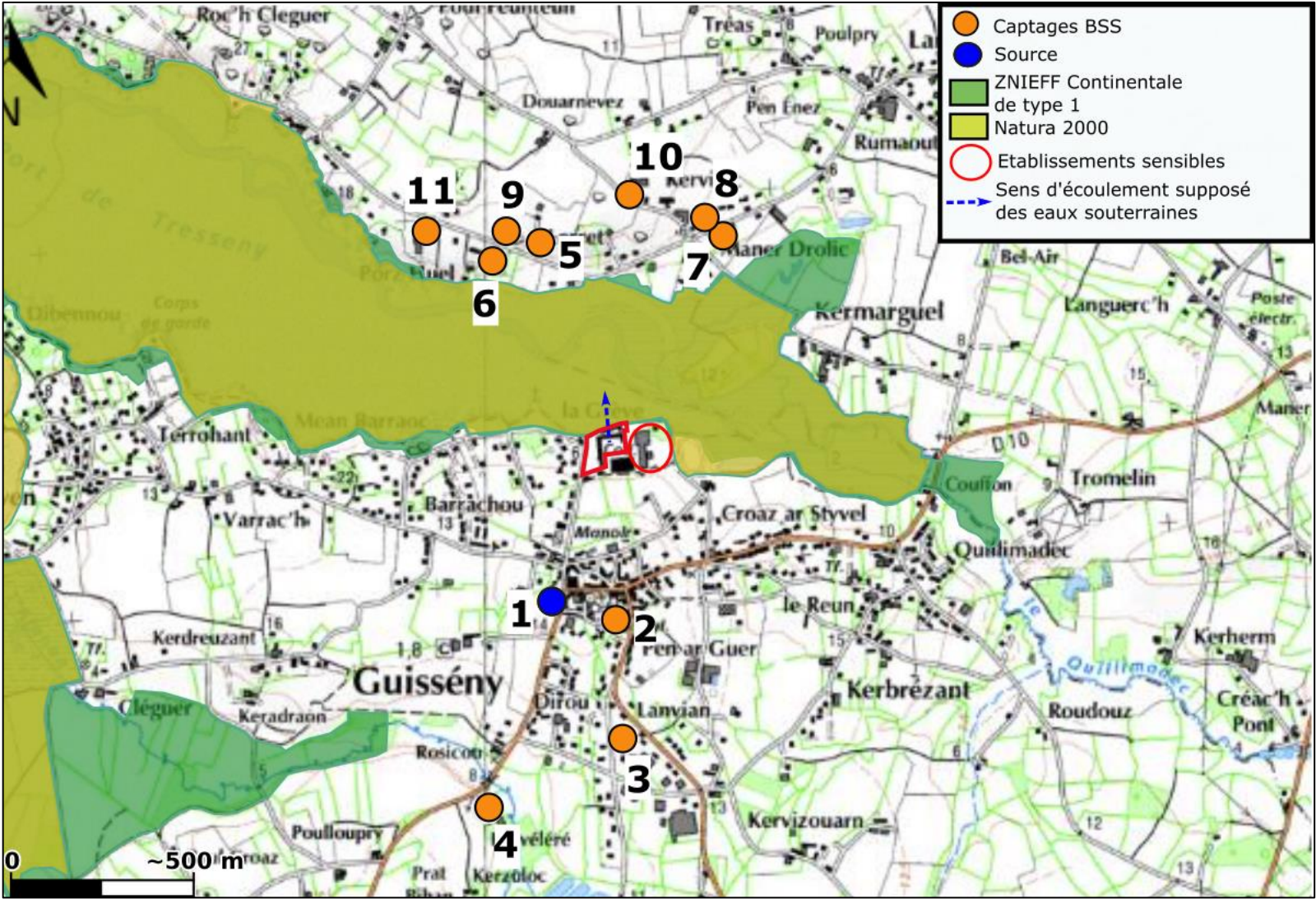
Figure 2 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 300 m



BASIAS	ARIA	BASOL	N° sur la Erreur ! Source du renvoi introuvabl e.	Numéro (BASIAS ou ARIA ou BASOL)	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position par rapport au site ¹	Susceptible d'engendrer un impact sur les milieux au droit du site ?
☒	☐	☐	1	BRE2902228	En activité	UGUEN Jean François, commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	400 m en amont/latéral hydrogéologique présumé	Oui
☒	☐	☐	2	BRE2903486	En activité	JAFFRES Jean Marie, garages, ateliers, mécanique et soudure ; commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	420 m amont hydrogéologique présumé	Oui

Figure 3 : Localisation du site (avec mention des sites BASOL/BASIAS)

¹ en référence au sens d'écoulement présumé de la nappe superficielle.



N° sur la Figure 4	Type de captage	Référence du point de prélèvement	Etat	Profondeur de l'ouvrage (m)	Volume m³/h	Distance et position hydrogéologique par rapport au site¹	Vulnérabilité / Sensibilité
1	SOURCE	BSS000QSDG	Non renseigné	3	Non renseigné	450 m au Sud-Ouest (amont/latéral hydrogéologique présumé)	Non vulnérable / sensible
2	EAU	BSS000QSEL	Non renseigné	26	Non renseigné	470 m au Sud (amont hydrogéologique présumé)	Non vulnérable / sensible
3	GEOOTHERMIE	BSS000QSEU	Exploité	100	0,5	800 m au Sud (amont hydrogéologique présumé)	Non vulnérable / sensible
4	GEOOTHERMIE	BSS000QSFR	Non renseigné	100	Non renseigné	1000 m au Sud-Ouest (amont/latéral hydrogéologique présumé)	Non vulnérable / non sensible
5	EAU INDIVIDUELLE	BSS000QSDX	Exploité	25	4	600 m au Nord (sans lien hydrogéologique présumé en raison de la présence de l'Anse de Tresseny)	Non vulnérable / sensible
6	EAU	BSS000QSEB	Non renseigné	30	Non renseigné	600 m au Nord-Ouest (sans lien hydrogéologique présumé en raison de la présence de l'Anse de Tresseny)	Non vulnérable / sensible
7	GEOOTHERMIE	BSS000QSEV	Non renseigné	100	Non renseigné	650 m au Nord-Est (sans lien hydrogéologique présumé en raison de la présence de l'Anse de Tresseny)	Non vulnérable / sensible
8	EAU	BSS000QSEC	Non renseigné	23	Non renseigné	650 m au Nord-Est (sans lien hydrogéologique présumé en raison de la présence de l'Anse de Tresseny)	Non vulnérable / sensible
9	EAU	BSS000QSDQ	Non renseigné	30	Non renseigné	670 m au Nord-Est (sans lien hydrogéologique présumé en raison de la présence de l'Anse de Tresseny)	Non vulnérable / sensible
10	EAU ASPERSION- EAU INDIVIDUELLE	BSS000QSDL	Exploité	25	2,5	690 m au Nord (sans lien hydrogéologique présumé en raison de la présence de l'Anse de Tresseny)	Non vulnérable / sensible
11	EAU-INDIVIDUELLE	BSS000QSBS	Exploité	26	0,4	600 m au Nord-Ouest (sans lien hydrogéologique présumé en raison de la présence de l'Anse de Tresseny)	Non vulnérable / sensible

Figure 4 : Contexte environnemental (avec localisation des cibles potentielles) dans un rayon d'1 km

¹ en référence au sens d'écoulement présumé de la nappe superficielle

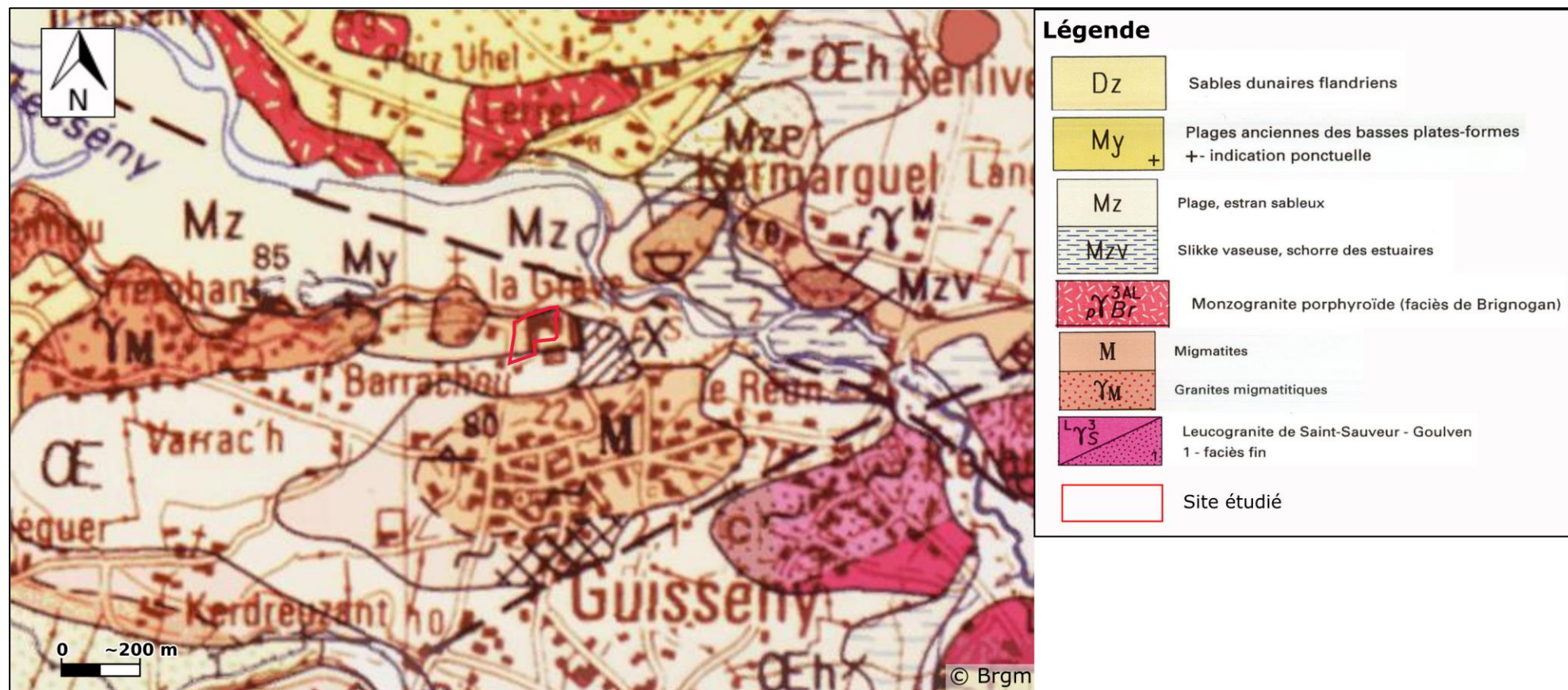


Figure 5 : Contexte géologique (source BRGM)

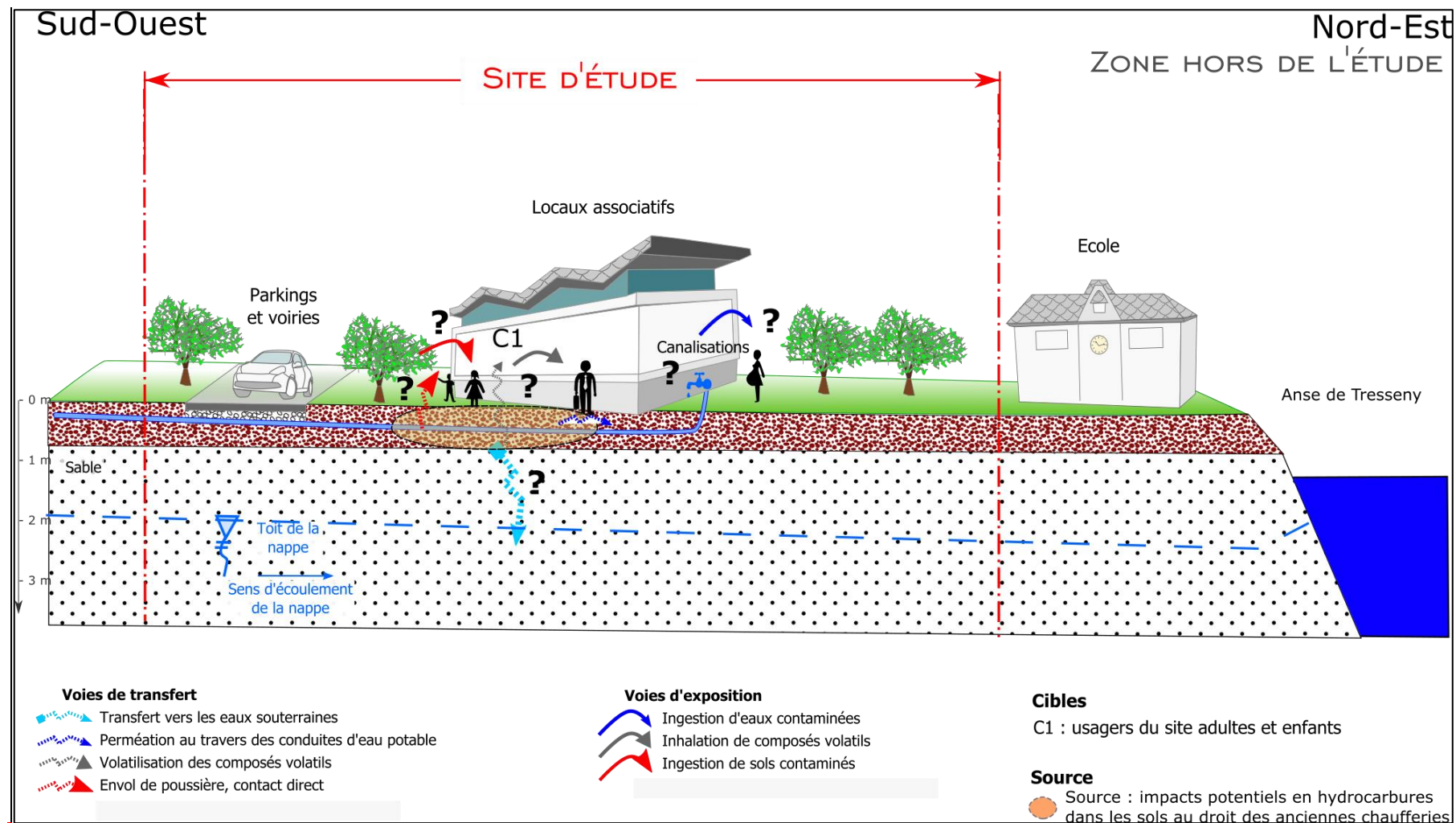


Figure 6 : Schéma conceptuel initial

Parcelle (dénomination courante)	Activité / installation visée	Matériel de sondage	Prof. (m)	Nombre de sondage	Linéaire de sondage / ouvrage	Analyses en laboratoire sur échantillon						Mesures sur site (PID, paramètres physico-chimiques, ...)
						Pack (indice HC C10-C40 + BTEX + HAP + COHV + 8 métaux)	ETM	COHV	Pack ISDI	Pack HCT/HAP/BTEX	Pack (TPH + Naphtalène + BTEX + COHV)	
Milieu "sols"												
AS 806	Anciennes cuves/ chaudières à fioul aériennes	Carottier portatif	2	3	6	-	3	3	-	6	-	Mode opératoire conforme au CCTP de l'accord-cadre
AS 756, 805 et 806	Eventuels remblais d'apport	Carrotier battu et portatif dans les bâtiments	2	7	14	-	7	7	10	-	-	
Milieu "gaz du sol"												
AS 806	Anciennes cuves/ chaudières à fioul aériennes	Subslab	0.2	1	0.2	-	-		-	-	1	Mode opératoire conforme au CCTP de l'accord-cadre
		Blanc	-	-	-	-	-		-	-	1	
Milieu "eaux souterraines" si OPT curage du bâtiment A retenue												
AS 806	Anciennes cuves/ chaudières à fioul aériennes	Prélèvement eau du robinet	-	-	-	1	-		-	-	-	Mode opératoire conforme au CCTP de l'accord-cadre
TOTAUX				11	20.2	1	10	10	10	6	2	

8 métaux : arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc

TPH : total petroleum hydrocarbons (coupe pétrolière)

HC : indice hydrocarbures C10-C40 (découpage en 4 fractions minimum inclus)

HC C5-C10 : hydrocarbures volatils

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques (16 composés)

BTEX : benzène, toluène, ethylbenzène, xylènes

COHV : composés organo halogénés volatils (13/19 composés)

Caractérisation des déchets inertes (arrêté du 12/12/2014) : sur brut : HC, HAP, BTEX, PCB, COT Carbone Organique Total

sur éluat : 8 métaux, baryum, molybdène, antimoine, sélénium, chlorures, fluorures, sulfates, indice phénols, fraction soluble, COT

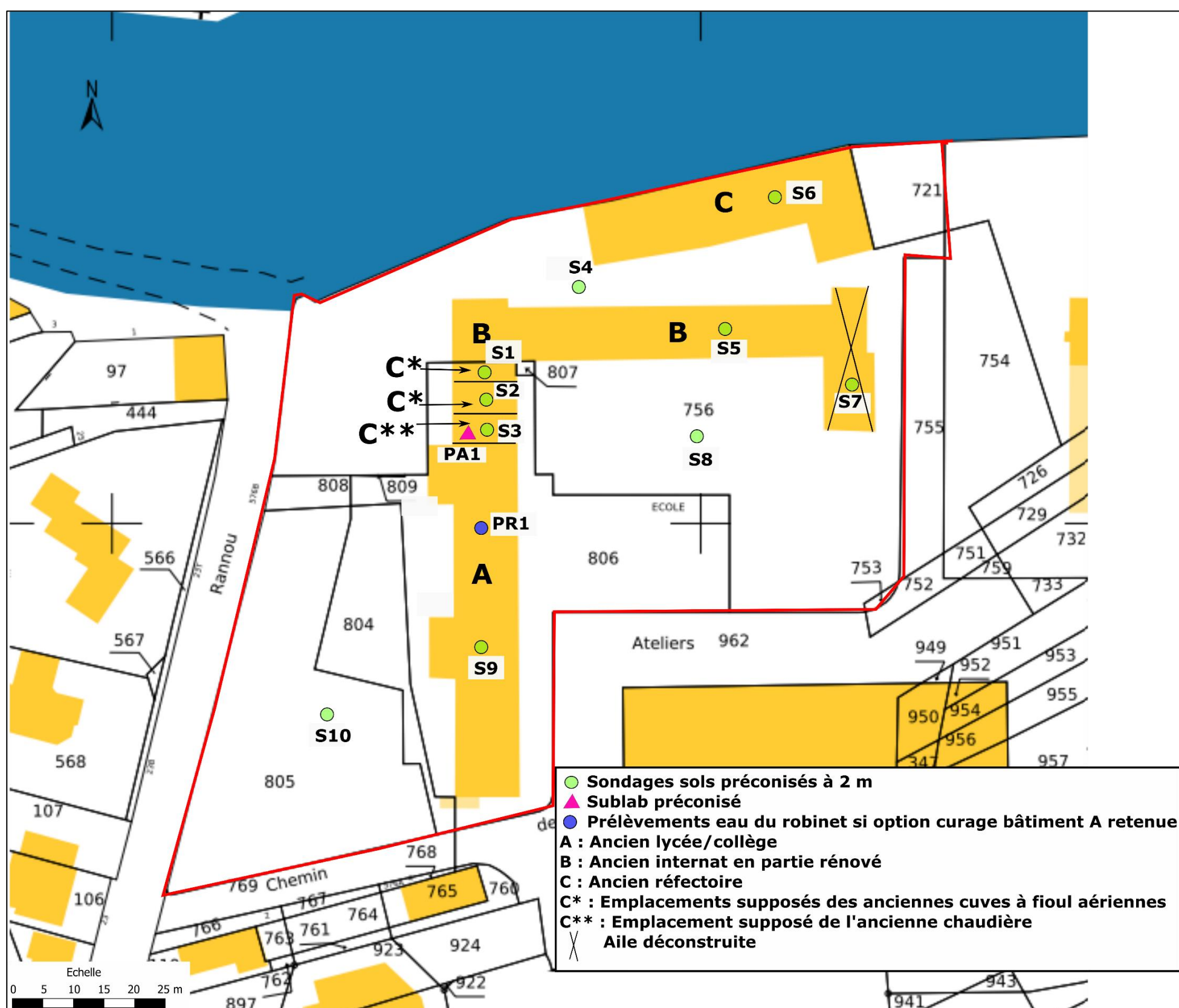


Figure 7 : Programme prévisionnel d'investigations et localisation des installations potentiellement polluantes (2 pages)

ANNEXES



- Annexe 1. Reportage photographique commenté
- Annexe 2. Guide de visite renseigné
- Annexe 3. Données historiques et documentaires recueillies
- Annexe 4. Estimation des coûts de déconstruction
- Annexe 5. Cartographie des réseaux existants
- Annexe 6. Glossaire
- Annexe 7. Limite d'utilisation d'une étude de pollution

Annexe 1.

Reportage photographique commenté

Cette annexe contient 4 pages.

Bâtiment A (parcelle AC 806)



Photo n°1 : Vue sur la façade Est



Photo n°2 : Vue sur la façade Ouest



Photo n°3 : Vue sur la façade Est et sur le bâtiment B



Photo n°4 : Vue sur le hangar attenant à la façade Sud



Photo n°5 : Emplacement d'une ancienne cuve aérienne à fioul au RDC



Photo n°6 : Emplacement supposé d'une ancienne cuve à fioul aérienne au RDC

Bâtiment A (parcelle AC 806)



Photo n°7 : Emplacement de l'ancienne chaudière

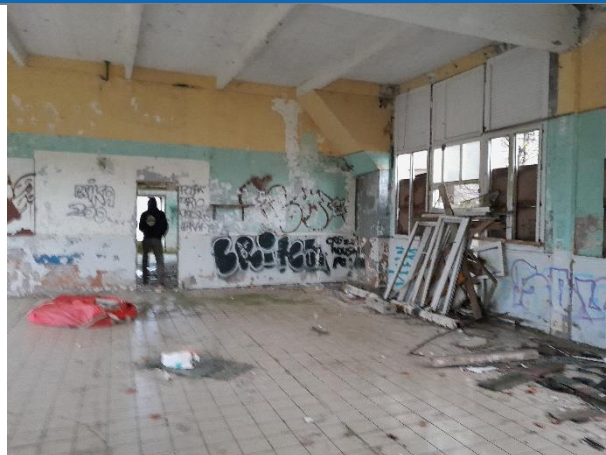


Photo n°8 : Pièce 1 au R+1



Photo n°9 : Pièce 2 au R+1



Photo n°10 : Autre pièce au R+1

Bâtiment B (parcelle AC 756)



Photo n°11 : Vue sur la façade Sud



Photo n°12 : Vue sur la façade Nord



Photo n°13 : Pièce au RDC



Photo n°14 : Autre pièce au RDC



Photo n°15 : Pièce dans la partie Ouest au R+1



Photo n°16 : Pièce dans la partie Ouest au R+1



Photo n°17 : Pièce dans la partie Est au R+1



Photo n°18 : Pièce dans la partie Est au R+1



Photo n°19 : Pièce dans la partie Est au R+2



Photo n°20 : Autre pièce dans la partie Est au R+2

Bâtiment C (parcelle AC 756)



Photo n°21 : Couloir au RDC



Photo n°22 : Pièce 1 au RDC



Photo n°23 : Pièce 2 au RDC



Photo n°24 : Pièce 3 au RDC (extrémité Est)

Annexe 2.

Guide de visite renseigné

Cette annexe contient 5 pages.

1. Visite sur site

1.1 Identification des interlocuteurs

Date :	14/12/2023
Visite réalisée par :	Chloé LABROUSSE
En présence de (nom, fonction, coordonnées) :	Anaëlle WARRION (EPFB) et les deux fils de M. HERNOT (propriétaire)
Documents consultés :	Aucun

1.2 Identification du site

Adresse : 576 B rue du Chanoine Rannou

Références cadastrales : AC 721, 753, 756, 804, 805, 806, 807, 808, 809

Superficie totale : 9800 m² environ

Usage actuel (friche, site industriel en activité, usage agricole...) : Bâtiments à l'abandon

Propriétaire actuel : M. HERNOT

Exploitant(s) actuel(s) : Aucun

Site ICPE (oui/non, commentaires) : Non

1.3 Conditions générales d'accès

Site clôturé ? Non

surveillé ? Non

Difficultés spécifiques d'accès (→ nécessité d'adapter les machines de sondages/ de faire ouvrir un passage / de récupérer les clés) ? Portatif dans les bâtiments

1.4 Informations sur les réseaux enterrés

Plan à demander : Plans présents dans l'étude de faisabilité transmise par l'EPFB (Etude de faisabilité de renaturation du site Skol an Aod du 07/05/2021 réalisée par SARL YK CONSEIL pour le compte de la commune de Guissény)

1.5 Bâtiments présents

Ref sur Figure 2	Usage	Nb de sous-sol ? vide sanitaire ?	Etat général (Etat des murs et des toitures et du dallage)	Traces de pollution ?	Accès spécifiques ?
A	Ancien collège / lycée (abandonné)	1 sous-sol	Etat général très dégradé (infiltrations d'eau)	Aucune	Aucun
B	Ancien internat en partie rénové (abandonné)	1 sous-sol	Etat général dégradé surtout	Aucune	Aucun

			dans la partie Ouest (non rénovée)		
C	Ancien réfectoire (abandonné)	Aucun	Etat général dégradé	Aucune	Aucun

1.6 Activités pratiquées et installations potentiellement polluantes (sauf stockages)

Aucune activité et installation potentiellement polluantes repérées lors de la visite.

1.7 Stockages ou dépôts

Ref sur la Figure 7	Type (cuve, bidons, vrac ?) et état	Volume (m ³)	Produit contenu	Aérien (A)/ Souterrain (S)	Rétention (O/N)	Accident connu ? Autre commentaire ?
C*	Emplacements supposés d'anciennes cuves à fioul (démantelées)	5 m ³ environ	Fioul	A	N	Souillures observées au sol dans l'ancienne chaufferie

1.8 Présence de puits ou piézomètres

Aucun

1.9 Rejets liés à l'activité du site

Préciser type de rejet, composition, localisation... [EP et EU](#)

Séparateur HCT ? [Non](#)

Fréquence de curage ? [Sans objet](#)

1.10 Autres informations

Préciser le type de couverture des espaces extérieurs (dallage ? bitume ? non recouverts ?) [Enrobé sur la partie Est et sols nus sur le reste du site](#)

Nécessité de prévoir du débroussaillage ? [Oui, végétation dense sur l'ensemble du site, voire présence de ronciers à plusieurs endroits](#)

Autre ? [RAS](#)

1.11 En cas d'intervention

Hauteur min/max sous plafond : [Hauteur min 2 m et hauteur max 5 m](#)

Présence de dalle ? Epaisseur ? [Dalles d'épaisseur inconnues](#)

Espaces encombrés ? [Non](#)

Evacuation des gaz d'échappement (possibilité de créer un courant d'air ? Prévoir extracteur auto ?) [Non](#)

Machine adapté intérieur/extérieur (portatif, géoprobe...) [Carottier portatif à l'intérieur des bâtiments](#)

2. Visite hors site

2.1 Identification des usages hors site

Reporter les principaux usages sur un plan cadastral des environs du site.

Rayon approximatif de la visite autour du site (300 mètres) :

Etablissements et activités au voisinage du site	Coche r	Localisation *	Commentaires & détails **
Agricole	x	Sud, Est et Ouest	
Forestier			
Industriel			
Commercial			
Etablissement sensible ***	x	Est	Préciser type : Ecole primaire
Habitat individuel	x	Sud, Est et Ouest	Récents / anciens Dispersés / périurbain Présence de jardins potagers ? Possible Présence de puits privés ? Possible
Habitat collectif			
Autre			

* localisation par rapport au site (Nord, Sud,... Amont, Aval)

** Noter les types de constructions (sur vide sanitaire, sous-sols, plain-pied...)

*** établissements scolaires, crèche, établissements sportifs, parcs, jardins publics, jardins ouvriers

2.2 Milieu naturel

Proximité de cours d'eau ? <i>hydraulique supposé</i>	Oui	Description ? Ruisseau Le Quillimadec en aval
Présence de sources ?	Oui à 450 m en amont (localisation précise non connue)	Usage ? usages halieutiques possibles Eau collective
Proximité d'une zone naturelle sensible ?	Oui	Type Natura 2000, ZNIEFF Continentale de Type 1 en aval supposé
Présence de captages ? <i>hydraulique supposé</i>	Oui	Description ? Forage à environ 470 m en amont
		Usage ? Eau

2.3 Autres observations

Proximité d'un axe routier important ? Non

Ruissellement ? Non

Dénivelé important (pente générale vers...) ? Pente générale vers le Nord

► **Recommandations sur les mesures d'urgence à prendre**

Proposition de mesure d'urgence	cocher	Commentaires et détails
Restriction d'accès au site, surveillance		
Evacuation du site ou de ses abords		
Enlèvement de sources de pollution (déchets, bidons fuyards...)		
Confinement ou recouvrement des sols		
Mesures de protection ou limitation de l'usage des eaux de surface		
Mesure de protection ou limitation de l'usage des eaux souterraines sur site ou hors site		
Mesure de protection ou limitation de l'usage des sols (cultures notamment)		
Bâtiments ou autre superstructure à démolir		
Comblement de vides		
Autres	x	Accès au R+2 du bâtiment A et à la partie Ouest du bâtiment B dangereux en raison d'un danger d'effondrement des planchers. Nous recommandons de clôturer les bâtiments voire de les condamner à l'aide de parpaings, à minima les fenêtres et portes au RDC

Annexe 3.

Données historiques et documentaires recueillies

Cette annexe contient 6 pages.

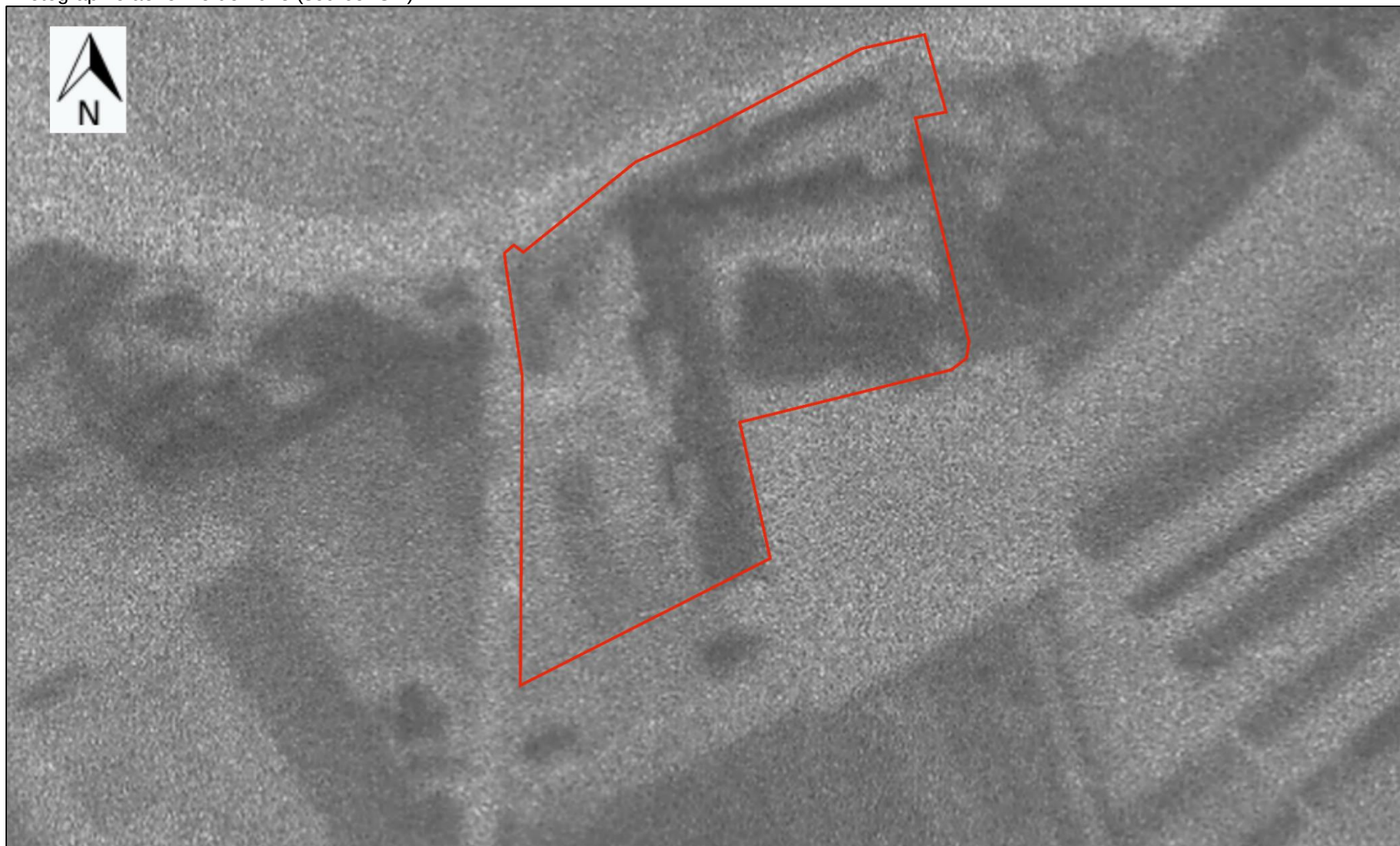
- Organismes et bases de données consultées
- Photographies aériennes à différentes dates

Organisme consulté	Nature des données/références	Information obtenue
Mairie	PLU, DICRM, permis de construire... Consultation des documents d'urbanisme et vérification si le projet est inclus dans un Secteur d'Information sur les sols (SIS au sens de l'article 173 de la loi ALUR.	Site non inclus dans un SIS.
IGN	Photographies aériennes de 1927, 1948, 1961, 1975, 1993, 2000 et 2012	Voir annexe 3
IGN	Topographie, situation géographique	Voir figures 1, 3 et 4
Préfecture du Finistère Service ICPE	Référence	Aucune activité soumise au régime des ICPE (réponse par courriel le 06/01/2023 par M. LEFILLEUL)
Archives départementales du Finistère	référence n°1957W46, dossier n°45-61-3	Aucune information exploitable n'a été obtenue
Agence de l'eau de Bretagne	Liste des captages	Voir figure 4
ARS du Finistère	Captages d'eau potable	Pas de captage AEP dans un rayon d'1 km autour du site
BRGM/Infoterre	Géologie et captages	Voir figures 4 et 5
GEORISQUES	Recensement des risques naturels et technologiques	-
DREAL du Finistère	Zones naturelles sensibles	Présence d'une ZIEFF continentale de Type 1 <i>L'Anse de Tresseny</i> au droit du site au Nord
Ministère en charge de l'Environnement / BASOL (Sites pollués)	Localisation et situation des sites potentiellement pollués	Absence de site BASOL répertorié dans un rayon d'1 km
Ministère en charge de l'Environnement / BASIAS / ARIA (Sites industriels, activités de service, accidents portant atteinte à l'Environnement)	Localisation, activités et situation des sites industriels et activités de service	Voir figure 3
Ministère en charge de l'Environnement / CARMEN (base de données)	Zones naturelles remarquables	Présence d'une zone NATURA 2000 au droit du site au Nord
Carte géologique	Référence	Voir figure 5

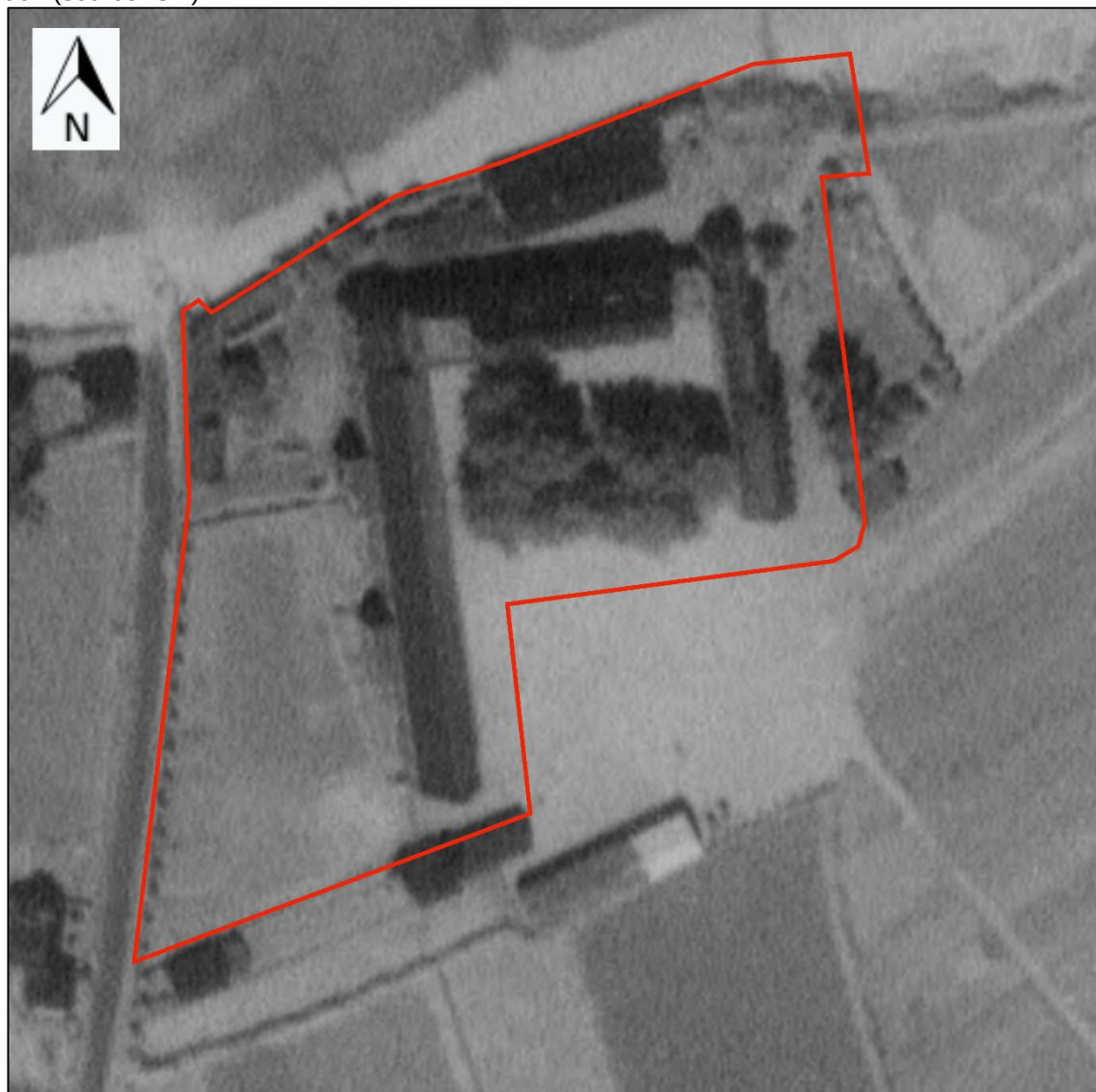
Photographie aérienne de 1927 (source IGN)



Photographie aérienne de 1948 (source IGN)



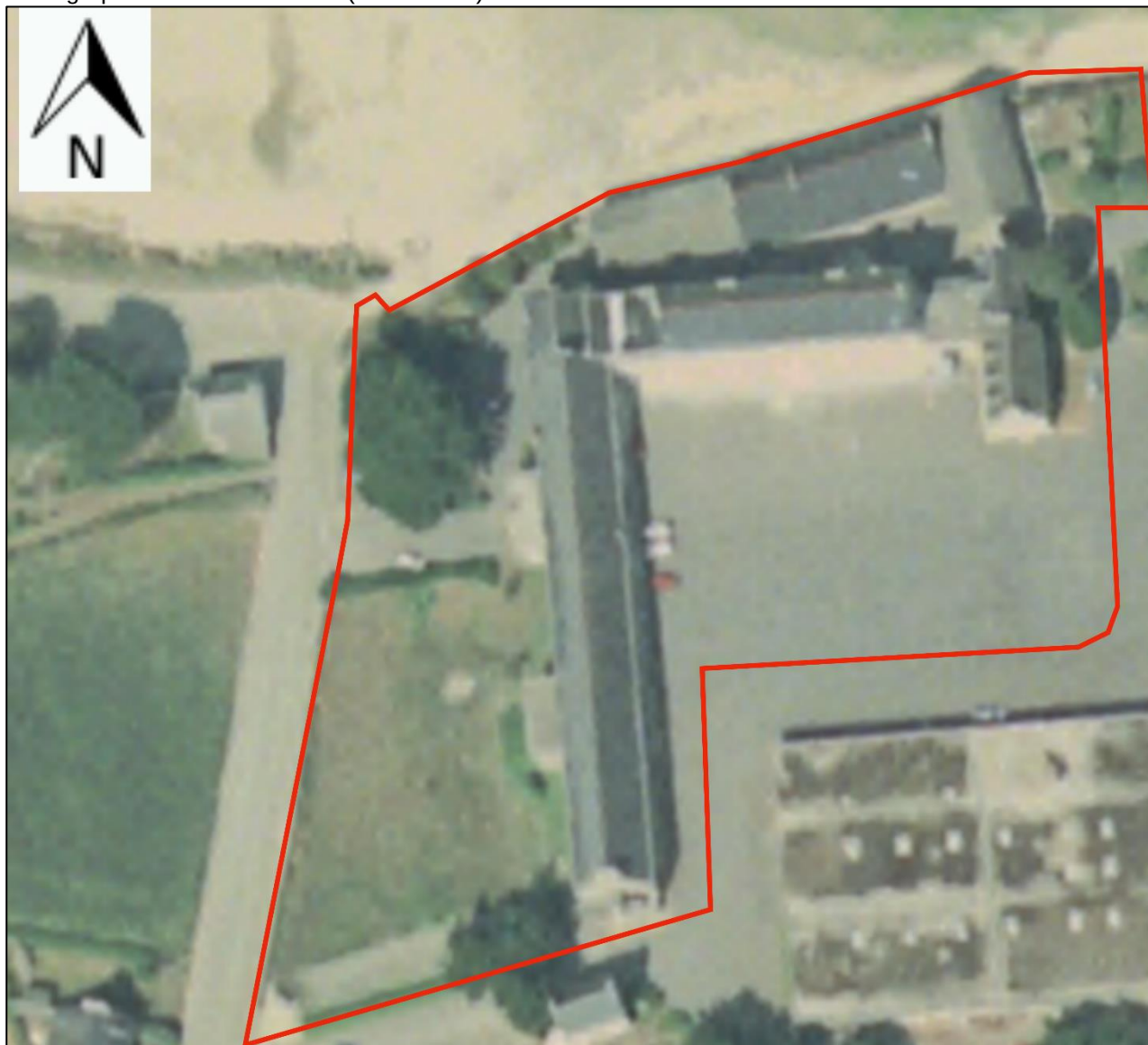
Photographie aérienne de 1961 (source IGN)



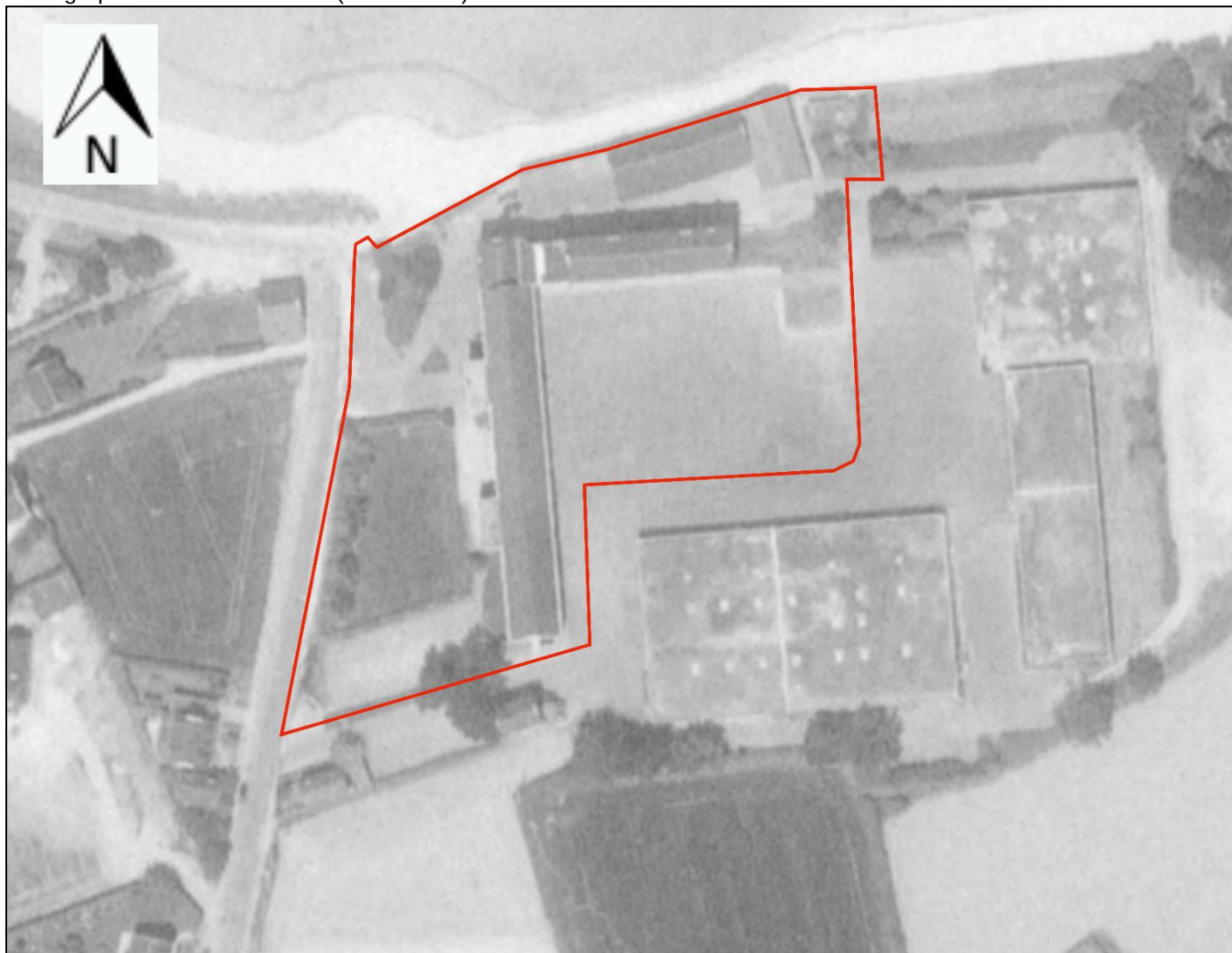
Photographie aérienne de 1975 (source IGN)



Photographie aérienne de 1993 (source IGN)



Photographie aérienne de 2000 (source IGN)



Photographie aérienne de 2012 (source IGN)



Carte postale extraite de l'étude de faisabilité de renaturation du 07/05/2021 réalisée par SARL YK CONSEIL pour le compte de la commune de Guissény

Photo de 1952 :



Annexe 4.

Estimation des coûts de déconstruction

Cette annexe contient 4 pages.

Estimation des coûts de curage, désamiantage et déconstruction
(OPTION : DECONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE DES BATIMENTS)

Site SKOL AN AOD à Guissény (29)

10/01/2023

CSSPLB223470 / RSSPLB14656-01

Code	Désignation	Unité	Montant HT €
1	TRAVAUX PREPARATOIRES		22 500 €
1.1	Contacts et autorisations préalables (DICT, concessionnaires, emprises voiries, etc.)	forfait	500 €
1.2	Constat d'huissier - avant travaux	forfait	500 €
1.3	Protections des avoisinants et voiries, signalisations, clôtures, sécurisation des opérations	forfait	5 000 €
1.4	Installations nécessaires au chantier - cantonnement - amenée du matériel - préparation du chantier	forfait	6 000 €
1.5	Débroussaillage général y compris élimination des déchets verts	forfait	3 500 €
1.6	Fourniture et pose d'un panneau de chantier	forfait	500 €
1.7	Mise en place et gestion de la télésurveillance	forfait	6 000 €
1.8	Etablissement d'un plan de retrait amiante	forfait	500 €
2	TRAVAUX DE DESAMANTAGE		3 500 €
2.1	Analyses d'empoussièrement et contrôles visuels	forfait	2 500 €
2.2	Retrait et élimination des <u>plaques ondulées</u> (en bordure du bâtiment E) en fibre-ciment y compris protections, retrait des éléments non décontaminables sous-jacents (bois, isolation...), ramassage des débris et déchets annexes (EPI, EPC, suivi par BSDA...)	forfait	1 000 €
3	TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DES BATIMENTS		260 000 €
Travaux intégrant notamment : - Curage intérieur et à proximité des bâtiments (mobiliers, éclairage, revêtements de sols, cloisons, isolations, etc.), - Déconstruction des superstructures avec brumisation, démolition manuelle au niveau des mitoyennetés et protection des avoisinants (trottoir, rue...) - Démolition des dallages et purge des infrastructures, fosses, réseaux et autres ouvrages enterrés en intégrant la problématique de stabilité des mitoyennetés et la protection des avoisinants (trottoir, rue...) - Gestion et élimination hors site en centres agréés des déchets (moyens de tri, transport, valorisation ou élimination)			
3.1	Bâtiment A	forfait	140 000 €
3.2	Bâtiment B	forfait	90 000 €
3.3	Bâtiment C	forfait	30 000 €
4	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES		12 000 €
4.1	Retrait des enrobés * (couche et sous-couche, surface estimée à 2 800 m²) du site et évacuation en filière agréée	forfait	12 000 €
5	RECEPTION DES TRAVAUX - LIVRAISON DU TERRAIN ET REMISE EN ETAT		67 000 €
5.1	Travaux de remblaiement à l'aide de matériaux d'apport sains et inertes selon l'arrêté du 12/12/2014, nivellement des terrains et remise en état du site, compactage, repli de chantier et réception	forfait	50 000 €
5.2	Fourniture et pose de clôtures autour du site	forfait	15 000 €
5.3	Relevé topographique intégral par un géomètre expert	forfait	500 €
5.4	Constat d'huissier - après travaux	forfait	500 €
5.5	Emission d'un DOE	forfait	1 000 €
TOTAL TRANCHE FERME		TOTAL € HT	365 000 €
		Aléa amiante € HT	660 000 €
		TOTAL + aléas € HT	1 025 000 €

Hypothèses :

- Travaux réalisés en une seule phase ;
- L'estimation ne prend pas en compte d'éventuels travaux de dépollution des sols ou de gestion de remblais non inertes ;
- Démolition de l'ensemble des bâtiments (hypothèse 1) ;
- En l'absence de diagnostic amiante avant démolition :
- il est prévu de retrait et l'élimination des tôles ondulées en fibrociment observées au droit du site en tranche ferme ;
- les enrobés sont considérés non amiantés à ce stade (*). Un aléa est estimé en cas de présence d'amiante dans les enrobés, ou en cas de présence de HAP en concentrations supérieures aux seuils d'acceptabilité en ISDI ;
- un aléa est estimé pour le désamiantage des matériaux observés lors de la visite de site susceptibles de contenir de l'amiante (enduits, revêtements de sol + colle, faïence + colle, faux-plafonds, conduits enterrés...) ;
- En l'absence de diagnostic plomb avant démolition, il n'est pas prévu de travaux de déplombage particulier ;
- En l'absence de diagnostic de l'état parasitaire avant démolition, il n'est pas prévu de mesures particulières de gestion de parasites, en particulier de mûres ou termites ;
- Remise en état du site : remblaiement des sous-sols et vides sanitaires à l'aide de matériaux d'apport sains et inertes, nivellement général du site, pose et cession de barrières type HERAS, retrait des installations

**Estimation des coûts de déconstruction OPTION DECONSTRUCTION DE
L'ENSEMBLE DES BATIMENTS****Site SKOL AN AOD à Guissény (29)**

Travaux de curage, désamiantage et déconstruction	Travaux préparatoires et de réception € HT	89 500
	Travaux de désamiantage € HT	3 500
	Déconstruction et travaux complémentaires € HT	272 000
	TOTAL € HT hors Aléa	365 000
	Aléa amiante € HT	660 000
	TOTAL € HT avec Aléa amiante	1 025 000

Estimation des coûts de curage, désamiantage et déconstruction
(OPTION : CURAGE BATIMENT A ET DEMOLITION DES BATIMENTS B ET C)

Site SKOL AN AOD à Guissény (29)

10/01/2023

CSSPLB223470 / RSSPLB14656-01

Code	Désignation	Unité	Montant HT €
1	TRAVAUX PREPARATOIRES		22 500 €
1.1	Contacts et autorisations préalables (DICT, concessionnaires, emprises voiries, etc.)	forfait	500 €
1.2	Constat d'huissier - avant travaux	forfait	500 €
1.3	Protections des avoisinants et voiries, signalisations, clôtures, sécurisation des opérations	forfait	5 000 €
1.4	Installations nécessaires au chantier - cantonnement - amenée du matériel - préparation du chantier	forfait	6 000 €
1.5	Débroussaillage général y compris élimination des déchets verts	forfait	3 500 €
1.6	Fourniture et pose d'un panneau de chantier	forfait	500 €
1.7	Mise en place et gestion de la télésurveillance	forfait	6 000 €
1.8	Etablissement d'un plan de retrait amiante	forfait	500 €
2	TRAVAUX DE DESAMANTAGE		3 500 €
2.1	Analyses d'empoussièrément et contrôles visuels	forfait	2 500 €
2.2	Retrait et élimination des <u>plaques ondulées</u> (en bordure du bâtiment E) en fibre-ciment y compris protections, retrait des éléments non décontaminables sous-jacents (bois, isolation...), ramassage des débris et déchets annexes (EPI, EPC, suivi par BSDA...)	forfait	1 000 €
3	TRAVAUX DE CURAGE		85 000 €
Travaux intégrant notamment : - Curage intérieur et à proximité du bâtiment (mobiliier, éclairage, revêtements de sols, cloisons, isolations, etc.), Conservation des structures porteuses, planchers, toit, charpente etc. - Gestion et élimination hors site en centres agréés des déchets (moyens de tri, transport, valorisation ou élimination)			
3.1	Bâtiment A	forfait	85 000 €
4	TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DES BATIMENTS		120 000 €
Travaux intégrant notamment : - Curage intérieur et à proximité des bâtiments (mobiliier, éclairage, revêtements de sols, cloisons, isolations, etc.), - Déconstruction des superstructures avec brumisation, démolition manuelle au niveau des mitoyennetés et protection des avoisinants (trottoir, rue...) - Démolition des dallages et purge des infrastructures, fosses, réseaux et autres ouvrages enterrés en intégrant la problématique de stabilité des mitoyennetés et la protection des avoisinants (trottoir, rue...) - Gestion et élimination hors site en centres agréés des déchets (moyens de tri, transport, valorisation ou élimination)			
4.1	Bâtiment B	forfait	90 000 €
4.2	Bâtiment C	forfait	30 000 €
5	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES		72 000 €
5.1	Retrait des enrobés * considérés non amiantés à ce stade (couche et sous-couche) du site et évacuation en filière agréée	forfait	12 000 €
5.2	Reprise de mitoyens sur le bâtiment A après déconstruction du bâtiment B : rebouchage des cavités, reprises de maçonnerie éventuelles, pose d'un enduit hydrofuge sur l'ensemble de la façade, reprises d'étanchéité des fondations, reprises de toiture et gouttières et d'évacuation des eaux pluviales	forfait	60 000 €
6	RECEPTION DES TRAVAUX - LIVRAISON DU TERRAIN ET REMISE EN ETAT		25 000 €
6.1	Travaux de remblaiement à l'aide de matériaux issus du site, nivellement des terrains et remise en état du site, compactage, repli de chantier et réception	forfait	8 000 €
6.2	Fourniture et pose de clôtures autour du site	forfait	15 000 €
6.3	Relevé topographique intégral par un géomètre expert	forfait	500 €
6.4	Constat d'huissier - après travaux	forfait	500 €
6.5	Emission d'un DOE	forfait	1 000 €
TOTAL TRANCHE FERME		TOTAL € HT	328 000 €
		Aléa amiante € HT	660 000 €
		TOTAL € TTC	988 000 €

Hypothèses :

- Travaux réalisés en une seule phase ;
- L'estimation ne prend pas en compte d'éventuels travaux de dépollution des sols ou de gestion de remblais non inertes ;
- Démolition de l'ensemble des bâtiments B et C, curage et maintien du bâtiment A (hypothèse 2) ;

Le bâtiment A sera maintenu en l'état après curage : retrait des mobiliers restants, des cloisons et structures non porteuses, des portes et fenêtres, des revêtements de sols, murs et plafonds, maintien des murs porteurs, des planchers, escaliers, de la charpente et de la toiture.

En l'absence de diagnostic de conformité du bâti sur le bâtiment A, il n'est pas prévu de mesures de confortement particulières (au niveau des murs et planchers) pendant le chantier ou au terme des travaux. Des telles mesures de confortement pourraient représenter surcoût significatif, non estimable à ce stade, si elles étaient recommandées dans un diagnostic structure ;

- En l'absence de diagnostic amiante avant démolition :
 - il est prévu de retrait et l'élimination des tôles ondulées en fibrociment observées au droit du site en tranche ferme ;
 - les enrobés sont considérés non amiantés à ce stade (*). Un aléa est estimé en cas de présence d'amiante dans les enrobés, ou en cas de présence de HAP en concentrations supérieures aux seuils d'acceptabilité en ISDI ;
 - un aléa est estimé pour le désamiantage des matériaux observés lors de la visite de site et susceptibles de contenir de l'amiante (enduits, revêtements de sol + colle, faïence + colle, faux-plafonds, conduits enterrés...);
- En l'absence de diagnostic plomb avant démolition, il n'est pas prévu de travaux de désamiantage particulier ;
- En l'absence de diagnostic de l'état parasitaire avant démolition, il n'est pas prévu de mesures particulières de gestion de parasites, en particulier de mères ou termites ;
- La démolition du bâtiment B au niveau de la mitoyenneté avec le bâtiment A sera réalisée manuellement. En l'absence de diagnostic structure, il est prévu les travaux de reprises du pignon A après démolition du bâtiment B suivants : reprises de maçonnerie éventuelles, rebouchages des cavités, pose d'un enduit hydrofuge sur l'ensemble du pignon, reprise d'étanchéité des fondations, reprises de toiture et de gouttières avec raccordement aux EP. En l'absence de diagnostic structure, il n'est pas prévu de mesures de confortement particulier sur ce pignon, pendant ou après les travaux, et qui pourraient représenter un surcoût significatif non estimable à ce stade ;
- Remise en état du site : remblaiement des sous-sols et vides sanitaires au droit des bâtiments démolis à l'aide de matériaux d'apport sains et inertes, pose de plaques OSB sur les ouvrants du bâtiment A, nivellement général du site, pose et cession de barrières type HERAS, retrait des installations

**Estimation des coûts de déconstruction OPTION CURAGE BATIMENT A ET
DEMOLITION DES BATIMENTS B ET C****Site SKOL AN AOD à Guissény (29)**

Travaux de curage, désamiantage et déconstruction	Travaux préparatoires et de réception € HT	47 500
	Travaux de désamiantage € HT	3 500
	Travaux de curage € HT	85 000
	Déconstruction et travaux complémentaires € HT	192 000
	TOTAL € HT hors Aléa	328 000
	Aléa amiante € HT	660 000
	TOTAL € HT avec Aléa amiante	988 000

Annexe 5.

Cartographie des réseaux existants

Cette annexe contient 3 pages.

Réf. travaux **A61969**576 B Rue du Chanoine Rannou
29880 GUISSÉNYCréé le **31/01/2023**Débute le **23/02/2023**Durée : **365 jours**Retrouvez votre tableau
récapitulatif,
vos plans et un outil de mesures
sur l'application Dict.fr Mobile**Exploitants****ENEDIS-DRBZH-DT-DICT BRETAGNE**

CHEZ PROTYS P0099, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9

**EN ATTENTE** 0299035587 0181624701 0176614701 6031802.ENEDIS@demat.protys.frDT 400652571

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

SDEF SOGELINK, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX

**EN ATTENTE** 0298103636 0298103636 0298103636 sdef@demat.sogelink.frDT 400652575

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

CD29 - ATD Pays de Brest - LESNEVEN

TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX

**EN ATTENTE** 0298372110 0298762020 0298831103 cd29-atd-brest-lesneven@demat.sogelink.frDT 400652573

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Communauté Lesneven Côte des Légendes

Lesneven, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX

**EN ATTENTE** 0298830280 0298830280 0298830280 regie-eaux-lesneven@demat.sogelink.frDT 400652577

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Mairie de Guissény

Place Porthleven-Sithney 29880 GUISSÉNY

**EN ATTENTE** 0298256107 0298256898 accueilguisseny@gmail.comDT 400652578

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

ORANGE - Q2 BRETAGNE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX

**EN ATTENTE** 0228563535 0810300111 FT44Q2.FTO@demat.protys.frDT 400652576

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Autres destinataires**Mairie de Guissény**

Voirie, Place Porthleven-Sithney 29880 GUISSÉNY

NON REQUIS 0298256107 accueilguisseny@gmail.comIPT 400652574

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.



Réf. travaux **A61969**



576 B Rue du Chanoine Rannou
29880 GUISSÉNY



Créé le **31/01/2023**
Débute le **23/02/2023**
Durée : **365 jours**

Retrouvez votre tableau
récapitulatif,
vos plans et un outil de mesures
sur l'application Dict.fr Mobile



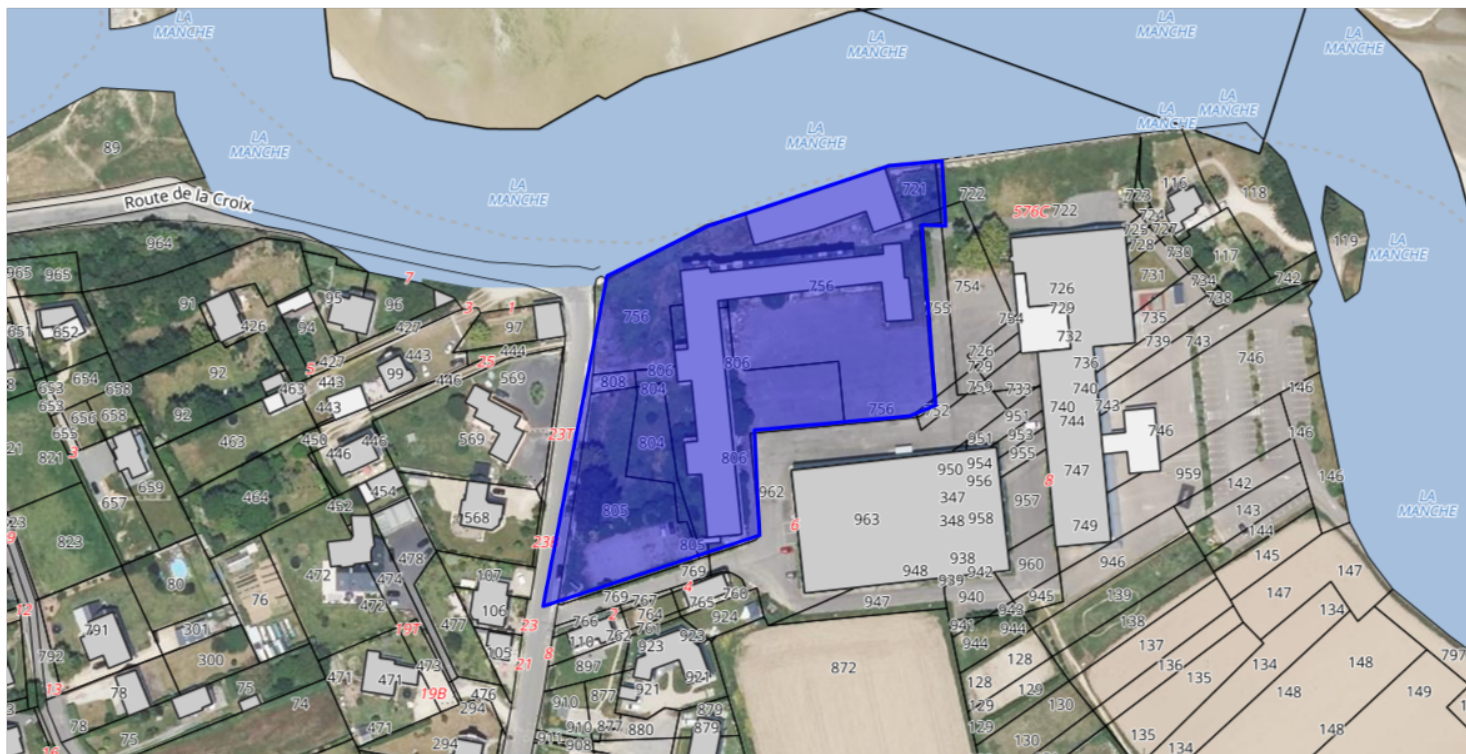
Destinataires personnels

NON REQUIS

@ c.labrousse@groupeginger.com

IPT 400652572

Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.



50 m

(48.637786 -4.409935);(48.637928 -4.409500);(48.638098 -4.408728);(48.638113 -4.408497);(48.637928 -4.408481);(48.637932 -4.408583);(48.637421 -4.408524);(48.637389 -4.408636);(48.637350 -4.409302);(48.637053 -4.409280);(48.636851 -4.410208);(48.637786 -4.409935);

Annexe 6. Glossaire

Cette annexe contient 2 pages.

AEA (Alimentation en Eau Agricole) : Eau utilisée pour l'irrigation des cultures

AEI (Alimentation en Eau Industrielle) : Eau utilisée dans les processus industriels

AEP (Alimentation en Eau Potable) : Eau utilisée pour la production d'eau potable

ARR (Analyse des risques résiduels) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) du risque résiduel auquel sont exposées des cibles humaines à l'issue de la mise en œuvre de mesures de gestion d'un site. Cette évaluation correspond à une EQRS.

ARS (Agence régionale de santé) : Les ARS ont été créées en 2009 afin d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.

BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) : Cette base de données gérée par le BRGM recense de manière systématique les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

BASOL : Base de données gérée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie recensant les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Biocentre : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Elles prennent en charge les déchets en vue de leur traitement basé sur la biodégradation aérobie de polluants chimiques.

BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes) : Les BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) sont des composés organiques mono-aromatiques volatils qui ont des propriétés toxiques.

COHV (Composés organo-halogénés volatils) : Solvants organiques chlorés aliphatiques volatils qui ont des propriétés toxiques et sont ou ont été couramment utilisés dans l'industrie.

DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : Cette structure régionale du ministère du Développement durable pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

Eluat : voir lixiviation

EQRS (Evaluation quantitative des risques sanitaires) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) des risques sanitaires auxquels sont exposées des cibles humaines.

ERI (Excès de risque individuel) : correspond à la probabilité que la cible a de développer l'effet associé à une substance cancérigène pendant sa vie du fait de l'exposition considérée. Il s'exprime sous la forme mathématique suivante 10^{-n} . Par exemple, un excès de risque individuel de 10^{-5} représente la probabilité supplémentaire, par rapport à une personne non exposée, de développer un cancer pour 100 000 personnes exposées pendant une vie entière.

ERU (Excès de risque unitaire) : correspond à la probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu contracte un cancer s'il est exposé pendant sa vie entière à une unité de dose de la substance cancérigène.

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) : Ces composés constitués d'hydrocarbures cycliques sont générés par la combustion de matières fossiles. Ils sont peu mobiles dans les sols.

HAM (Hydrocarbures aromatiques monocycliques) : Ces hydrocarbures constitués d'un seul cycle aromatiques sont très volatils, les BTEX* sont intégrés à cette famille de polluants.

HCT (Hydrocarbures Totaux) : Il s'agit généralement de carburants pétroliers dont la volatilité et la mobilité dans le milieu souterrain dépendent de leur masse moléculaire (plus ils sont lourds, c'est-à-dire plus la chaîne carbonée est longue, moins ils sont volatils et mobiles).

IEM (Interprétation de l'état des milieux) : au sens des textes ministériels du 8 février 2007, l'IEM est une étude réalisée pour évaluer la compatibilité entre l'état des milieux (susceptibles d'être pollués) et les usages effectivement constatés, programmés ou potentiels à préserver. L'IEM peut faire appel dans certains cas à une grille de calcul d'EQRS spécifique.

ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'enregistrement. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets industriels inertes par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. Sont considérés comme déchets inertes ceux répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.

ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Cette autorisation précise, entre autres, les capacités de stockage maximales et annuelles de l'installation, la durée de l'exploitation et les superficies de l'installation de la zone à exploiter et les prescriptions techniques requises.

ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets dangereux, qu'ils soient d'origine industrielle ou domestique, et les déchets issus des activités de soins.

Lixiviation : Opération consistant à soumettre une matrice (sol par exemple) à l'action d'un solvant (en général de l'eau). On appelle lixiviat la solution obtenue par lixiviation dans le milieu réel (ex : une décharge). La solution obtenue après lixiviation d'un matériau au laboratoire est appelée un éluat.

PCB (Polychlorobiphényles) : L'utilisation des PCB est interdite en France depuis 1975 (mais leur usage en système clos est toléré). On les rencontre essentiellement dans les isolants diélectriques, dans les transformateurs et condensateurs individuels. Ces composés sont peu volatils, peu solubles et peu mobiles.

Plan de Gestion : démarche définie par les textes ministériels du 8 février 2007 visant à définir les modalités de réhabilitation et d'aménagement d'un site pollué.

QD (Quotient de danger) : Rapport entre l'estimation d'une exposition (exprimée par une dose ou une concentration pour une période de temps spécifiée) et la VTR* de l'agent dangereux pour la voie et la durée d'exposition correspondantes. Le QD (sans unité) n'est pas une probabilité et concerne uniquement les effets à seuil.

VTR (Valeur toxicologique de référence) : Appellation générique regroupant tous les types d'indices toxicologiques qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique à seuil d'effet) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans seuil d'effet). Les VTR sont établies par des instances internationales (l'OMS ou le CIPR, par exemple) ou des structures nationales (US-EPA et ATSDR aux Etats-Unis, RIVM aux Pays-Bas, Health Canada, ANSES en France, etc.).

VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) : Valeur limite d'exposition correspondant à la valeur réglementaire de concentration dans l'air de l'atmosphère de travail à ne pas dépasser durant plus de 8 heures (VLEP 8H) ou 15 minutes (VLEP CT) ; la VLEP 8H peut être dépassée sur de courtes périodes à condition de ne pas dépasser la VLEP CT.

Annexe 7.

Limite d'utilisation d'une étude de pollution

Cette annexe contient 1 page.

- 1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de notre société.
- 2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.
- 3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.
- 4- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.
- 5- Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GINGER BURGEAP
- 6- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée en dehors du cadre de la mission objet du présent mémoire si les préconisations ne sont pas mises en œuvre.